



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2022-2023

MW/PR

P.V. SID 15

Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2023

(La réunion a eu lieu par visioconférence.)

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 10 et 13 novembre 2020, du 28 février 2022, du 15 septembre 2022, du 14 octobre 2022, des 10 et 24 novembre 2022 (réunions jointes), ainsi que des 12 et 19 décembre 2022 (réunion jointes)
2. 7979 Projet de loi portant approbation du Traité entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique concernant l'exploitation commune des aéronefs de transport A400M au sein d'une unité binationale, fait à Luxembourg, le 31 août 2021
- Rapportrice : Madame Stéphanie Empain

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. François Benoy, Mme Stéphanie Empain, M. Léon Gloden, M. Marc Goergen, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Claude Lamberty (en rempl. de M. Gusty Graas), M. Georges Mischo, Mme Lydia Mutsch

Mme Nina Garcia, Coordination générale, Col Guy Hoffmann, Département Armement, Acquisitions et Investissements, Mme Nadia Santos Da Silva, Direction de la Défense, du Ministère des Affaires étrangères et européennes

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Dan Biancalana, M. Fernand Kartheiser

Mme Nathalie Oberweis, observatrice déléguée

M. François Bausch, Ministre de la Défense

*

Présidence : Mme Stéphanie Empain, Présidente de la Commission

*

1. Approbation de projets de procès-verbal

Les projets de procès-verbal sont approuvés.

2. Projet de loi 7979

Madame la Présidente-Rapportrice rappelle que le projet de loi a pour objet l'approbation du Traité entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique concernant l'exploitation commune des aéronefs de transport A400M au sein d'une unité binationale, fait à Luxembourg, le 31 août 2021. En effet, le projet A400M fut lancé sur base d'un « Memorandum of Understanding (MoU) », lequel n'a pas valeur légale, alors que l'engagement luxembourgeois au sein d'une unité binationale comprend un abandon partiel de souveraineté, l'unité binationale, dans laquelle l'avion luxembourgeois est intégré, étant opérée depuis la base aérienne militaire belge de Melsbroek. Le projet de loi 7979 a donc pour objet de créer cette base légale par l'approbation du Traité qui remplacera l'arrangement technique entre le Ministre de la Défense du Royaume de Belgique et le Ministre de la Défense du Grand-Duché de Luxembourg concernant l'exploitation commune des avions de transports A400M dans la flotte binationale, signé à Bruxelles, le 12 juillet 2018.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

La commission propose comme temps de parole le modèle de base.

Procès-verbal approuvé et certifié exact